PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 SEPTEMBRE 2026

Présents : Jérôme VEYRAT, maire ; Joseph GUARDIOLA, Sabine ROUVIERE, Charly BERNOIN, Mireille TEISSEIRE, adjoints ; Laurence ANDRÉ, Marie-Aude PFEIFFER, Antoine DELGADO, Grégory PUECH, Jennifer LACROIX, Cécile RIBIERE conseillers municipaux.

Absents excusés : Morgan BRUNEL (procuration à Joseph GUARDIOLA)
Franck TICHADOU (procuration à Jérôme VEYRAT)
Nathalie POMMET (procuration à Antoine DELGADO)
Sylvain JOOSSEN (Procuration à Cécile RIBIERE)

Sabine ROUVIERE a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2026

Le PV de la séance du 16 juillet 2026 est adopté à l'unanimité.

2. RÉVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

À la suite de la mise en service de la piscine intercommunale, il est proposé par la Communauté des Communes Pays d'Uzès (CCPU) et la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) d'engager une procédure de révision des attributions de compensation d'un montant de 4€/habitant (montant basé sur la population municipale). Cette participation permettra la prise en charge financière par la CCPU de dépenses résultantes de la compétence scolaire (compétence municipale) : transports et mise à disposition de maitres-nageurs sauveteurs. La mutualisation permettra des économies d'échelle sur le transport notamment.
Le coût de cette révision pour notre commune sera de 709X4= 2836€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe de révision de l'attribution de compensation et approuve le montant de 4€/habitant comme indiqué ci-dessus.

3. CONVENTION DE MANDAT POUR L'ÉTABLISSEMENT ET L'ÉMISSION DE LA FACTURATION PAR L'ONF POUR DES RECETTES ISSUES DE VENTE DE BOIS

La réforme de la facturation électronique impose que les collectivités émettent des factures sous format électronique via la plateforme Chorus Pro. Il est proposé au conseil municipal de donner mandat à l'ONF pour procéder au nom de la commune et pour son compte à l'établissement des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale. Ce service est assuré gratuitement par l'ONF.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention avec l'ONF. Cette convention sera en vigueur durant toute la durée du mandat municipal.

4. DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Lors de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2025, la somme de 106774,85€ a été affectée en recette de fonctionnement sur le budget 2026.

Lors de la saisie du budget, la somme arrondie de 106774 € a été saisie. Il convient donc de rajouter 0,85€ (recettes de fonctionnement, chapitre 002 : +0,85 €).

À la suite de la révision libre des attributions de compensation, il convient d'ajuster le montant inscrit au chapitre 14, article 739211 (+2836€) et de réduire le montant inscrit au chapitre 11, article 60633 (- 2835,15€)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative n°1.

5. INFORMATIONS DIVERSES

- Le centre social de St Quentin propose 12 séances d'informatique (la santé et le numérique) pour les + de 60 ans, à partir du 1er octobre, les jeudis au foyer Turion. Les séances sont gratuites mais il est nécessaire de s'inscrire.
- Café des Séniors : proposé par le centre social de St Quentin, rendez-vous tous les 3èmes lundis du mois de 09h30 à 11h30 au foyer Turion. Possibilité également de participer dans les autres communes (Montaren, Vallabrix et St Quentin La Poterie).
- France Service : à partir du mois de janvier, une permanence France Service aura lieu dans chaque commune de la CCPU au moins une fois par mois. Le personnel va être recruté et formé par la CCPU puis les dates du passage dans les communes seront communiquées.
- L'antenne de téléphonie Bouygues/SFR située lieu-dit « Le Bosquet » est en service depuis début septembre. Il n'y a plus de zone blanche désormais sur la commune. Une demande va être faite pour que l'opérateur Orange s'y installe.
- Information de l'ONF : la coupe de bois en vente n'a pas trouvé preneur.
- Trou dans un chemin forestier au bois d'en haut : le maire indique qu'il a demandé un devis et que ce chemin sera réparé avant la fin de l'année.
- Traitement des nids de frelons sur la commune : le maire indique qu'il proposera prochainement de conventionner avec l'association GDSA 30. Plus de précisions à venir.
- La Ludothèque itinérante sera de passage à la salle polyvalente le 04 novembre de 15h30 à 17h30.
- Audit énergétique du bâtiment de la mairie : une demande d'aide de 50% a été demandée à Territoire d'Énergie 30.
- Bibliothèque : les bénévoles proposent l'ouverture d'une heure de plus par semaine, le mercredi de 10h30 à 11h30.
- Composteur collectif : gros succès, il est très utilisé. Laurence ANDRÉ propose d'installer un 2ème bac de maturation (à voir avec le SICTOMU).
- ENEDIS nous confirme que les travaux d'enfouissement des lignes hautes tension vont commencer début 2027. Les travaux de la tranche 3 route de Bagnols pourront être lancés ensuite.
- Le maire a reçu un courrier de M. et Mmes SOUCHON pour demander un droit d'accès à leurs parcelles section C n° 939, 941 et 942 en passant par une parcelle communale : il indique qu'ils vont déposer une DP. L'étude de cette DP par le service urbanisme de la CCPU renseignera de la faisabilité du projet.
- Jennifer LACROIX demande si des formations aux premiers secours pourraient être organisées. Le maire répond que l'organisme qui venait habituellement ne le fait plus. Il faudra se renseigner peut-être du côté de la CCPU.
- Cécile RIBIERE demande d'aménager l'accès au parking route d'Uzès pour empêcher l'accès aux gros véhicules (camping-car). Le maire répond que jusqu'à présent il n'y a pas eu de problème de stationnement de gros véhicules sur ce parking.

Jérôme VEYRAT	Sabine ROUVIERE
Maire	Secrétaire de séance